



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **mardi 4 juillet 2023 à compter de 19 h 30**, à la salle du centre multifonctionnel situé au 81, rue Hooper.

453-455, AVENUE de ROTHESAY

Nature de la demande telle que décrite par le service de l'urbanisme :

La demande est adressée dans le cadre d'une demande de lotissement. La demande vise l'obtention d'une dérogation mineure afin d'autoriser une largeur frontale minimale de **12,03 mètres** pour le lot projeté 1, ainsi qu'une largeur frontale minimale de **10,83 mètres** pour le lot projeté 2. De plus, la demande vise à autoriser une superficie minimale de **392,9 mètres²** pour le lot projeté 1 et d'autoriser une superficie minimale de **353,7 mètres²** pour le lot 2 projeté.

Les dimensions de lots proposées contrevient au tableau des dimensions minimales des lots de la **zone RB-4** de l'annexe 1 du *Règlement de lotissement 2008-44* prévoit que dans cette zone, la largeur frontale minimale soit de **18 m** et que la superficie minimale d'un lotissement dans cette zone soit de **600m²**.

Une présentation du dossier est disponible sur le site internet de la Ville.

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 4 juillet 2023**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 19 juin 2023.

Sandra Ruel

Sandra Ruel
Greffière adjointe